

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2015

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2744)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 188

présenté par
Mme Le Houerou

ARTICLE 17

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ce dernier »

les mots :

« cet administrateur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.